

# Evolution du référentiel Laboroute

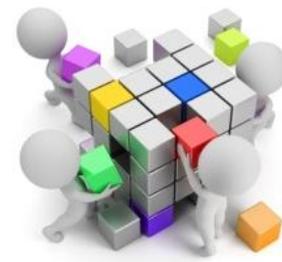


27 mars  
2019

## JOURNÉE D'ÉCHANGE LABORATOIRES ROUTIERS

Accueil à partir de 9h  
à la Maison des Travaux Publics  
3 rue de Berri - 75008 Paris

# Evolution du référentiel Laboroute Actions 2017 et 2018



## LABOROUTE Commission, Qualification et référentiel

Tableau de validation du document			
	Rédigé par	Approuvé par	Géré par
Nom	Eric BLANC	Didier DESMOULIN	Jean-François GAL
Fonction	Responsable Qualité du Comité Opérationnel	Président du Comité Opérationnel	Secrétaire Général Commission LABOROUTE
Visa			

# ➤ Evolution du référentiel Laboroute Version du 1/9/2017 envoyée le 19/3/2018



- **Mail d'accompagnement:**
  - Les audits de reconduction et validations 1 et 2 du premier semestre 2018 seront faits suivant la version du 25/11/14 du référentiel
  - Laisser le temps aux laboratoires de prendre les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec le nouveau référentiel
  - Nouveau référentiel prendra seulement effet au second semestre 2018.

# Evolution du référentiel Laboroute

## Version du 1/9/2017 envoyée le 19/3/2018



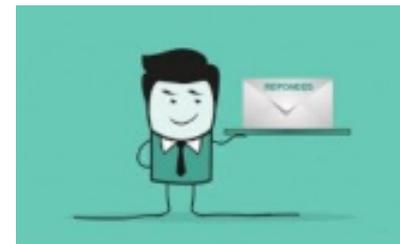
- Principales modifications apportées au référentiel:
  - Prise en compte de la partie technique de la norme NF X 50-091 : « Exigences relatives aux organismes de qualification de fournisseur »
    - Donne les fondamentaux à suivre par un organisme de qualification
    - Objectif de qualifier techniquement les laboratoires routiers à coût réduit quelque soit leur taille ou leur statut
  - Essais basiques rendus obligatoires, indispensables à la qualification par domaine pour garantir un niveau minimum de compétences
    - Listés dans la nouvelle annexe 1 (liste non exhaustive des essais, Méthode d'Essais et Méthode d'Essais Internes, par domaine)
  - Intégration des informations des lettres circulaires Laboroute

# > Version du 1/9/2017 envoyée le 19/3/2018



- Suite à cette publication: plusieurs réclamations/observations en retour, notamment concernant l'annexe 1:
  - Obligation d'appliquer certains essais par domaine et d'avoir dans l'agrément au moins 3 domaines dont au moins 1 dans les domaines 1, 2, 3 et 4 :
    - Essai de déflexion
    - Essai de plaque
    - Résidu sur tamis des émulsions de bitume
    - Teneur en liant soluble et granulométrie
  - Manque de communication sur le nouveau référentiel et sur son délai de mise en application
  - Non respect du formalisme normatif pour l'écriture des références de certaines normes

# > Version du 20/7/2018 envoyée le 23/7/2018



- Mail d'accompagnement du Président par intérim du COQC expliquant les tenants et les aboutissants de la révision du référentiel Laboroute
- Les réclamations/observations concernant la version du 1/9/2017 prises en compte:
  - Suppression d'essais obligatoires dans le domaine 8 qui regroupe des essais très divers dans des applications variées
  - Maintien des essais obligatoires dans les autres domaines
  - Agrément délivrable à tout laboratoire compétent dans au moins 3 domaines dont 1 parmi les domaines 1, 2, 3, 4 et 8 (rajout)
  - Annexe 1 revue:
    - Actualisation des normes en vigueur (suppression des normes remplacées par d'autres,...)
    - Application du formalisme normatif pour l'écriture des référence de normes

# ➤ Actions de progrès 2019



- **Nouvelle révision du référentiel:**
  - « Sécuriser » les notions de site et antenne en les redéfinissant pour éviter certaines dérives et en fixant des exigences complémentaires au niveau du document de qualification du laboratoire principal
  - Compléter les conditions d'utilisation du logo Laboroute
- **Annexe 1:**
  - Création d'un nouveau domaine spécifique: « essais d'auscultation »
  - Renforcement du domaine 1 des essais sur les mélanges traités aux liants hydrocarbonés en y intégrant les essais sur GE et BBF
  - Renforcer le domaine 3 des essais sur revêtements superficiels en y intégrant les essais sur les MBCF
  - Possibilité de classer « hors domaine », à titre expérimental, les essais sur dalles
  - Création d'un nouveau domaine spécifique: « essais d'auscultation » après identification des modes opératoires qui peuvent rejoindre la reconnaissance Laboroute



CONTACT :

J. François GAL

Secrétaire général Laboroute

06 61 61 73 30

MERCI.

J. F. GAL